

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Aide complémentaire communale à l'AVS/AI

La Ville de Pully, par sa Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, octroie une aide financière en faveur des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI.

Conditions d'octroi :	Document à joindre :
<ul style="list-style-type: none">• Etre domicilié(e) à Pully depuis plus de 3 ans pour les personnes de nationalité suisse (20 ans pour les personnes de nationalité étrangère) ;• Etre bénéficiaire des prestations complémentaires AVS/AI.	<ul style="list-style-type: none">• Dernier calcul des prestations complémentaires AVS/AI.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide, prière d'envoyer le présent formulaire dûment rempli et accompagné des documents requis à :

Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, av. du Prieuré 1,
CP 63, 1009 Pully ou djas@pully.ch

Nom : Prénom :

Adresse :

NPA/Localité :

Téléphone :

Pully, le Signature :